

Sommaire

- P.1 Edito
P.2-3 Interview
P.4 Bilan des élus
P.5-6 Tract Restauration
P.7-8 2 modèles d'affiches
1 ENCART : une affiche



Une nouvelle dynamique pour le CAES

Indépendance

La direction du CNRS s'attaque ces dernières années à l'action sociale pour mieux la diriger. Malheureusement elle trouve dans la présidence CFDT du CAES une oreille complaisante. Cette organisation, non seulement ne développe pas l'action revendicative, mais accepte tous les diktats du CNRS !

Le CAES a un besoin vital d'indépendance pour pouvoir développer librement une réelle Action Sociale et ne pas devenir les "bonnes oeuvres", voire les "mauvaises oeuvres" de la Direction des Ressources Humaines.

Moyens

En 1993, la direction elle-même, a estimé à 1% de la masse salariale les moyens nécessaires à un développement souhaitable du CAES.

En 1997, nous atteignons 0,70%, nous sommes très loin du compte.

Des moyens pour quoi faire ?

Pour pouvoir subventionner suffisamment l'action sociale pour tous les personnels du CNRS.

Permettre aux faibles revenus de pouvoir participer aux activités des Comités Locaux d'Action Sociale : sports, culture, loisirs, sorties, partir en vacances familiales, se loger...

Permettre aux enfants de fréquenter les Centres de Loisirs Educatifs, partir en séjours linguistiques ou vers des Centres de Vacances pour enfants.

Permettre aussi aux autres revenus d'être correctement subventionnés. De plus en plus de familles qui partaient 3 ou 4 semaines en vacances sont obligées de les réduire à 2 semaines. L'amointrissement des ressources, le manque de subventionnement en sont les causes premières.

Des moyens accrus pour le CAES, c'est une nécessité. La CGT est la seule à les revendiquer, non

occasionnellement dans une profession de foi, mais en permanence dans la Commission Nationale d'Action Sociale et face au Directeur Général du CNRS !

Une gestion transparente, débureaucratisée

Le CAES croule sous les contrôles tatillons à tous les niveaux et sous les "audits" commandités par la CFDT, la CGC ou FO.

La gestion du personnel, conduite par le Président du CAES, est un imbroglio qui amène mécontentement des personnels travaillant pour le CAES, mécontentement des élus dans les régions et dans les CLAS.

Le recours aux prud'hommes des personnels travaillant pour le CAES est une nouveauté. Plus de confiance dans les élus locaux et régionaux, moins de paperasseries, plus de clarté dans la gestion des personnels : C'EST UNE NECESSITE !

Des élus CGT efficaces

Les élus CGT ont souvent dû pallier les déficiences des autres syndicats pour garder au CAES sa crédibilité et sa vocation : une Action Sociale pour Tous.

Le vote CGT est une nécessité aujourd'hui pour remettre en place un véritable projet d'Action Sociale, indépendamment de la Direction et en CONCERTATION avec les agents CNRS à tous les niveaux.

Une seule liste CGT

Le fait qu'une seule liste CGT, forte de toutes ses sensibilités, représentant toutes les composantes du CNRS, (Administratifs, Chercheurs, BDI, Ingénieurs, CDD, Techniciens, CES, Retraités), soit présente aux élections du Conseil d'Administration du CAES doit permettre à tous ceux qui le désirent de donner une nouvelle dynamique au CAES.

Pour une nouvelle dynamique au CAES
VOUS AVEZ BESOIN D'ELUS CGT
LES ELUS CGT ONT BESOIN DE VOUS.

Votez pour la liste du SNTRS-CGT,
pour des élus gestionnaires et revendicatifs à la fois

DEBATS -INFORMATIONS

Si vous souhaitez être informés sur la vie du CAES !

Poser des questions à nos élus et candidats, leur faire des suggestions et/ou des critiques.

N'hésitez pas à les contacter. Marc DECASTER tél 01 43 72 14 55,
peut aussi vous diriger vers l'élus ou le candidat susceptible de vous répondre.

Si durant le mois de septembre 97 vous souhaitez un débat-information dans votre CLAS ou Région, contactez également notre élu qui organisera cette réunion.

La CGT présente une liste aux élections CAES. Un ingénieur et un chercheur dirigent cette liste SNTRS. C'est un évènement nouveau, quelle signification a-t-il pour vous ?

Annie GUTNIC : Il est bien sûr essentiel qu'il n'y ait qu'une seule liste CGT à ces élections. Cela part de la volonté de dépasser la division catégorielle. Les Chercheurs, les Ingénieurs, les Techniciens et les Administratifs, pour défendre le CAES, doivent s'unir, à partir de leurs intérêts communs et spécifiques. Conduire, dans ces conditions, la liste SNTRS-CGT est une grande responsabilité.

Michel POUYLLAU : Une liste CGT, c'est la démonstration qu'Ingénieurs, Techniciens, Administratifs et Chercheurs ont d'égales responsabilités dans la marche des affaires du CNRS et du CAES. S'ils les abordent avec des yeux différents, c'est la mise en commun, le débat qui permettent d'avancer et de peser ensemble sur les événements.

L'action sociale au CNRS est un parent pauvre. Le CAES en subit les contrecoups. Peut-on modifier cette situation ?

Michel POUYLLAU : Le CNRS s'est engagé à verser au CAES une subvention égale à 1% de la masse salariale. Cette subvention ne doit pas inclure les salaires des personnels mis à disposition du CAES. Malgré ses engagements, le montant des moyens donnés au CAES est aujourd'hui de 0,71%. C'est notoirement insuffisant. La CGT estime qu'il faudrait aller vers 3% de la masse salariale. Ainsi, il serait possible de mener des actions sensibles pour l'ensemble des personnels. Mais il faut être clair, pour modifier la situation il faut un engagement revendicatif. Il faut que l'action sociale soit une partie intégrante des revendications salariales.

Annie GUTNIC : Le CNRS a tendance à privilégier l'action sociale individuelle au détriment de l'action sociale collective gérée par le CAES. Les tarifs dégressifs doivent permettre à tout salarié du CNRS qui le désire d'accéder localement et régionalement à des activités sportives et culturelles, et de bénéficier des séjours de vacances, familiaux ou pour leurs enfants, proposés nationalement. Pour répondre aux besoins des agents, il faut modifier la courbe de ces tarifs, ce qui ne peut se faire sans une augmentation de la subvention versée par le CNRS. Pour l'obtenir, il faut revendiquer, mais également montrer que le CAES est capable de gérer ces sommes, ce que nous nous attachons à démontrer.

On dit que les chercheurs ne s'intéressent pas au CAES. Si c'est vrai quelles sont les raisons de cette situation et comment peut-on la modifier ?

Annie GUTNIC : Proportionnellement au nombre de salariés du CNRS, il me semble que peu d'entre eux s'intéressent au CAES autrement que comme "utilisateurs". Il ne suffit pas de se faire élire, encore faut-il s'investir énormément.

Les nouvelles réglementations tendent à décourager les bonnes volontés par leur complexité et je comprends les difficultés rencontrées par les responsables du CAES aux différents niveaux ainsi que les réticences de certains à s'investir.

Nous pouvons comprendre que du fait de leur travail professionnel nombre de Chercheurs et d'ITA hésitent à

s'investir dans l'activité CAES. Mais la prise en compte des revendications spécifiques suppose que les différentes catégories de personnels les élaborent, les expriment et interviennent pour les faire avancer. Une remarque supplémentaire concernant le militantisme au CAES : les syndicats majoritaires au CAES ne sont pas ceux qui fournissent les militants permanents les plus assidus, ceux qui s'investissent concrètement dans le fonctionnement du CAES.

Michel POUYLLAU : C'est vrai que les Chercheurs sont peu engagés dans l'action sociale. Pourtant, comme les autres, ils bénéficient de la restauration, prennent des vacances, ont des loisirs. Il faut rechercher les causes de cette situation à la fois dans l'activité propre des Chercheurs et la pression professionnelle qu'ils subissent, mais aussi dans le fait que l'action sociale ne leur offre pas beaucoup de choses particulières. Pour que le CAES soit l'affaire de tous, il faut que tous soient concernés par la répartition des subventions. Le CAES, s'il est vécu comme "on prend aux uns" pour "donner aux autres", ne sera jamais l'affaire des catégories A.

Le CAES n'est rien sans l'activité des sections locales. Que propose la CGT pour développer l'action sociale sur les lieux de travail ?

Annie GUTNIC : Le CAES est une grande maison à plusieurs étages et à terme aucun d'entre eux ne peut subsister sans les autres.

Le développement des activités localement ne peut se faire que s'il y a suffisamment de motivation pour créer et gérer localement ces activités, ce qui est le cas actuellement. Mais celui-ci dépend également du financement que peut fournir le CAES et nous revenons à la question de la subvention versée par le CNRS.

Michel POUYLLAU : Il est clair que le CAES, ce sont d'abord les sections locales et les activités. Il est nécessaire de leur consacrer plus de moyens pour que leur action soit mieux perçue des personnels. Je prends un exemple : à Jussieu le CLAS dispose de 120 000 F pour environ 1200 agents. Cette somme de 100 F par agent est trop faible.

Souvent les personnels du CNRS travaillent dans de grands ensembles universitaires. L'action sociale CNRS n'y est pas clairement perçue.

Michel POUYLLAU : C'est vrai que beaucoup de chercheurs et d'ITA sont dans les formations associées au sein d'ensembles universitaires. La faiblesse de l'action sociale à l'Université pèse lourd et les CLAS ne disposent pas de grands moyens. Des faiblesses cumulées entraînent souvent à l'inactivité formelle. Pourtant des réalisations existent où les CLAS sont impliqués.

Annie GUTNIC : Que les agents soient sur des sites CNRS ou des sites universitaires, les activités ne peuvent se développer que s'il y a regroupement des personnels pour créer une dynamique. Sur certains pôles universitaires cela se passe très bien y compris avec les structures locales de l'Action sociale des personnels des universités, sur d'autres rien ne se fait en commun.

Cela dépend de la volonté de chaque structure de vouloir créer quelque chose en commun plutôt que de se disputer un "pouvoir" tout relatif.

La restauration sociale est une obligation pour l'employeur. L'accord de 1992 signé par la

seule CFDT a amené le CAES à redéfinir sa position sur le problème. Quel est le point de vue de la CGT sur ce sujet ?

Annie GUTNIC : En ce qui concerne la restauration sociale, nous sommes en pleine actualité avec tentative de la part du CNRS d'appliquer les directives européennes sur les marchés publics. L'action se déroule en ce moment pour empêcher le CNRS de casser ce qui subsiste (encore) après l'accord de 92. Nous demandons l'abandon de cet accord et l'ouverture de négociations entre syndicats et direction sur l'ensemble des questions liées à la restauration.

Michel POUYLLAU : Lors d'un des derniers Conseil d'Administration du CAES, à l'initiative de la CGT, un texte a été adopté, seule la CFDT ne l'a pas voté. Ce texte nous permet de rassembler largement. Le CAES y revendique de gérer la restauration sur la base des obligations de l'employeur CNRS : financer les locaux, les moyens de travail, payer le personnel, chaque agent ne payant que le prix du contenu de l'assiette.

Revendications et gestion s'opposent-elles ?

Michel POUYLLAU : Le CAES ne peut se substituer aux négociations syndicales. Il a cependant un rôle clé : celui d'exprimer les besoins dans le domaine de l'action sociale et de s'appuyer et d'appuyer l'action des syndicats dans ce domaine. Il doit gérer, au mieux des intérêts des personnels, les moyens dont il dispose en soulignant les insuffisances. Bien gérer ne veut pas dire se taire sur un budget notoirement insuffisant. C'est pourquoi l'exigence des 1% doit être forte et constituer un repère pour l'obtention des 3% de la masse salariale consacrée à l'action sociale.

Annie GUTNIC : Gérer dans la plus grande clarté est indispensable, mais les exigences sans cesse croissantes (et changeantes) de la direction du CNRS en ce domaine rendent cet exercice difficile et empêchent en réalité une gestion sereine. Il est évident que l'intervention des personnels pour plus de moyens, pour préserver et renforcer le caractère original du CAES, est, et sera décisive.

Compte tenu de la situation nouvelle, quel serait l'effet d'un succès de la liste CGT ?

Annie GUTNIC : Il est indispensable que la CGT ait un poids important dans le CAES. Les sections locales et les régions comptent un grand nombre de militants actifs de notre syndicat.

Au plan national le rapport est inversé, mais compte tenu des divers problèmes rencontrés par les élus, aussi bien de santé que professionnels, si les militants du SNTRS-CGT n'avaient pas mis les "bouchées doubles", le CAES serait sans doute en grande difficulté.

Nous serons élus pour gérer, dans l'intérêt des agents, les moyens attribués à l'action sociale. Nous espérons que les positions de notre syndicat soient mieux prises en compte et que notre travail serve à tous.

Michel POUYLLAU : La liste SNTRS-CGT est constituée de chercheurs et d'ITA qui partagent la conviction que le CNRS a besoin de plus de moyens et d'hommes pour travailler. La CGT a combattu avec force la politique de récession et de réorganisation de l'établissement. Il faut maintenant obtenir du nouveau gouvernement une réorientation significative de la politique de recherche. Le poids de la CGT dans les élections pèsera bien au delà de l'action sociale.

Réflexions personnelles après quelques années de participation au Groupe Solidarité.

La solidarité est le principal moteur de l'action du CAES au bénéfice de ses membres, notamment par l'application d'une politique de tarifs dégressifs pour faciliter l'accès à ses activités de personnels qui autrement en seraient exclus.

Plus particulièrement, deux commissions sont chargées de répondre à des demandes individuelles d'aide sous la forme d'un prêt sans intérêt, ou d'un don pour réduire le surcoût entraîné par un handicap. A titre d'exemple, en 1996, 59 agents ont reçu une aide financière au titre du handicap pour un montant total de 368 617 F, et 224 prêts ont été accordés, d'un montant moyen d'environ 12 600 F (pour un total de 2 835 723 F). Les demandes sont en augmentation constante.

Cependant, le système même des aides et prêts CAES dont les principes furent établis il y a quelques années est actuellement mis en difficulté par les évolutions suivantes :

1. Demandes de prêts émanant d'agents incapables de les rembourser ; l'utilisation du critère "situation handicapante" permet de passer ces dossiers à la Commission Handicap, qui seule peut accorder un don, mais du coup la spécificité du handicap est brouillée. De plus, il n'est pas exclu que cette tolérance conduise le CNRS à réduire sa propre activité d'Aides Exceptionnelles qui se trouve doublée en quelque sorte par celle du CAES.

2. De plus en plus de situations critiques pour lesquelles l'aide nécessaire dépasse de beaucoup les possibilités du CAES et même celles du CNRS.

3. Demandes émanant d'agents employés à temps partiel, notamment les agents CAES, qui ne peuvent pas prétendre à une Aide Exceptionnelle du CNRS.

4. Exclusion de fait des prêts de certaines catégories d'ayants droit du CAES (CES, CDD) de plus en plus nombreux au CNRS mais qui, du fait de l'incertitude sur leurs perspectives, ne sont pas certains de pouvoir rembourser.

Toutes ces évolutions devront amener le prochain Conseil d'Administration à réexaminer la politique des aides du CAES, préciser son orientation propre et réaffirmer sa spécificité par rapport aux aides du CNRS. A cette occasion il sera nécessaire de faire entendre la position du SNTRS.

Le SNTRS-CGT adoptera une attitude revendicative forte face au CNRS : amélioration des carrières, ce qui permettrait d'atténuer certaines difficultés, augmentation des aides exceptionnelles du CNRS et plus grande souplesse dans leur attribution (notamment leur ouverture aux personnels CAES), arrêt de l'embauche de personnels, notamment CAES, à statut précaire, présence d'au moins une Assistante Sociale à temps complet dans chaque délégation.

Gwen TERRENOIRE

Le SNTRS-CGT au CAES de 1993 à 1997

Les élus du SNTRS-CGT ont bien souvent dû pallier les défaillances des autres syndicats, dans le mandat 93-97, pour assurer la continuité de la vie du CAES.

Exemples caractéristiques :

- Marc DECASTER, du SNTRS-CGT a été élu secrétaire général... devant l'incapacité des syndicats majoritaires à présenter un candidat en remplacement de l'élu démissionnaire.
- Annie GUTNIC (suppléante au CA) a repris le secteur restauration du CAES après le départ de son responsable...
- Près de la moitié des Présidents de région émanent de la CGT...
- Les syndicats se présentent aux élections et... fuient les responsabilités !

Actions essentielles des élus CGT au CAES.

Les élus SNTRS-CGT au CAES, comme à la CNAS ont :

1) Combattu les demandes d'imposition à la TVA du CAES émises par ...la CGC et la CFDT !
Jusque là, nous avons réussi à contenir les ardeurs de ces deux syndicats. L'imposition à la TVA, c'est à la fois : aggraver le coût des activités pour les agents, mais aussi nier le caractère Comité d'Entreprise du CAES et le transformer en "vendeur de produits"

2) Voté contre les commandes d'audit au CAES. Malheureusement 2 audits réalisés (le dernier a coûté 250 KF) et soutenus par l'ensemble des syndicats, hormis le SNCS et le SNTRS, ont vu le jour. Rien de positif à ce jour, mais une dépense qui aurait permis la création d'activités nouvelles au CAES.

Actions du SNTRS-CGT au CAES

- **Amélioration des Tarifs Dégressifs** qui, en subventionnant les activités, permettent aux agents de payer moins cher. Une amélioration a été obtenue pour **les vacances familiales**, même si cette amélioration n'a pas eu l'importance que nous demandions.

- **Demande de passage au quotient familial pour les subventions administratives.** Cette demande vise à rendre plus juste l'attribution de ces subventions (actuellement attribuées selon l'indice et non les ressources). Un dossier complet a été présenté au CNRS qui, après avoir donné son accord de principe, a... refusé brutalement ce changement qui pourtant existe pour d'autres administrations.

Logement : la pugnacité de nos élus à la CNAS a permis le déblocage de quelques logements locatifs

(essentiellement en l'Ile-de-France) alors que depuis plusieurs années aucun logement nouveau ne vient remplacer la diminution du parc locatif CNRS (fin des conventions).

Prêt Bonifié d'accession à la Propriété : Après avoir été les seuls à revendiquer son attribution à tous (actuellement il faut être en mobilité et avoir moins de 55 ans pour y avoir droit, nous avons eu la satisfaction d'être rejoint dans cette demande par tous les autres syndicats. Encore un effort, et le CNRS lui aussi donnera son accord (le DRH s'y est souvent déclaré favorable, mais à titre personnel).

Enfance : là aussi, une amélioration des subventionnements a été proposée par nos élus à la Commission (Annie GUTNIC, Gérard PONCHEL) après étude et montage d'un dossier.

Malheureusement la responsable du secteur n'a pas encore eu le loisir de présenter ce dossier au CA du CAES !... Mauvaise volonté ou insouciance ?

Sections locales-Régions : Une amélioration des subventionnements des Régions et des Centres de Loisirs a été défendue en permanence par nos élus. En 97, une forte augmentation a été votée par le Conseil d'Administration, ce qui doit permettre aux Comités Locaux d'Action Sociale et aux Centres de Loisirs d'améliorer leurs prestations. Malheureusement, le versement de plus en plus tardif des subventions au CAES par le CNRS, par ricochet, gêne de plus en plus les Sections Locales et les Régions.

Vacances : Nos élus défendent en permanence la rénovation de nos Centres de vacances : AUSOIS, OLÉRON, Maison des CEVENNES, Maison des VOSGES.

La qualité de nos Centres, reconnue par tous (18/20 dans les appréciations des vacanciers), ne doit pas diminuer. Parallèlement, il ne faut pas oublier que ce qui empêche les agents CNRS de partir en vacances, c'est... le coût de ces vacances. **Il faut donc essentiellement diminuer le prix des séjours.** A Oléron, l'amélioration du camping (prévue en 98) ne doit pas peser sur le prix de journée.

Les nouvelles habitations légères implantées cet été 97 sont déjà un succès. Leur prix moindre est sûrement l'explication de ce succès. Il faudra donc développer cette expérience.

Sports loisirs : L'étude des dossiers et leur suivi par nos élus a permis une relance des investissements dans ce domaine : financement du terrain de sport à Montpellier défendu de longue date par nos élus locaux, financement de terrains de tennis (rénovation) au Ganil, rénovation des terrains de tennis d'Oléron.

Elus actuels au Conseil d'Administration : 6 titulaires sur 30 / 3 suppléants.

DECASTER Marc Collège de France Paris: Secrétaire Général, Commission Sections locales Régions

DANOY Jean-Pierre Marseille: Trésorier, Commission Finances

TERRENOIRE Gwen IRESO Paris: Commission Handicap et Prêts (*)

ORPHANIDES Claudine Strasbourg: Comité de rédaction

CLAISSE Denis Villejuif: Commissions Sports (*), Vacances-Voyages

PONCHEL Gérard Lille: Commissions Sections locales Régions, Enfance, Finances.

CLERC André Toulouse: Commission Enfance

GUTNIC Annie, Orsay: Commissions Restauration(*), Enfance, Sections locales Régions

LACROIX André Chizé: Commissions Vacances Voyages, Comité de rédaction

(*) responsable de la Commission)

Membres du Bureau : 2 sur 11 DANOY Jean-Pierre, DECASTER Marc

Non élus au CAES: BERGER Jeanne: Commission Culture, ADAM Jean Jacques Commission Restauration.

Pour une restauration sociale de qualité, Empêcher la main-mise des “marchands de soupe”

Non content d'avoir ouvert, en 1992, toutes grandes les portes de la restauration sociale aux “marchands de soupe” —malheureusement avec l'appui de la CFDT— la direction du CNRS veut mettre le CAES en concurrence avec ces “marchands” dans le cadre d'appels d'offres pour la gestion des restaurants. Elle s'appuie sur une interprétation de directives européennes pour procéder à ce bouleversement.

Un projet inacceptable !

Derrière l'apparence juridique, pointe la remise en cause d'avantages collectifs, conquis par les personnels, en particulier par les agents du CNRS. C'est une attaque des acquis des personnels, contre la gestion collective par leurs représentants.

C'est le caractère social de la gestion de la restauration qui a permis son développement, d'assurer au plus grand nombre d'agents du CNRS l'accès à une restauration de qualité, à un prix abordable par tous. C'est aussi cela qui risque d'être remis en cause si le projet de la direction va à son terme. La restauration ne constitue pas un contrat de prestation de service, ne relève pas de l'application des textes concernant les marchés publics. Il n'y a donc pas lieu de procéder à un appel d'offre.

La situation des personnels employés par le CAES, ou mis à sa disposition par le CNRS, peut être aussi remise en cause. A chaque renouvellement de contrat (tous les 3 ans) vont-il se poser la question de leur avenir, et craindre d'aller grandir la liste des demandeurs d'emploi ?

Autant de raisons pour qu'un tel projet soit abandonné et qu'enfin des négociations s'ouvrent sur l'ensemble des questions concernant la restauration au CNRS.

Nous appelons les ITA et Chercheurs et leurs représentants, au niveau national comme dans les délégations régionales, à combattre de façon la plus ferme la mise en place de cette logique, l'introduction des lois du marché dans la gestion des acquis sociaux.

Depuis de nombreuses années le SNTRS-CGT, avec ses élus, fait des propositions et agit pour améliorer, sans cesse, le système de restauration au CNRS.

Le SNTRS-CGT défend les principes suivants :

- une restauration de qualité, accessible au plus grand nombre, à un prix abordable par tous,
- la gestion de l'ensemble des restaurants du CNRS par les représentants élus du CAES,
- l'affectation de personnels sur postes de titulaires dans les restaurants gérés par le CAES,
- des moyens pour développer et améliorer la restauration,
- un tarif national décidé par les élus des personnels, qui soit basé sur le coût réel des denrées entrant dans la confection des repas ; l'évolution de ce tarif doit être basé uniquement sur celle de l'indice des prix de la restauration collective,
- là où elle n'est pas en place, nous devons privilégier les solutions de caractère collectif et ne recourir au système des tickets-repas que dans les cas où l'accès à la restauration collective n'est pas possible (ce système de ticket-restaurant est pénalisant, notamment pour les plus bas salaires),
- donner accès aux restaurants aux doctorants travaillant dans les unités CNRS, aux mêmes conditions que les autres personnels.

Cela suppose l'abrogation de l'accord CNRS-CFDT de 1992, la négociation d'une convention CAES / CNRS et la remise en cause des cessions de restaurants à des entreprises privées.

Dans l'attente de négociations à venir nous exigeons qu'aucune remise en cause n'intervienne dans les restaurants gérés par les représentants des personnels.

Ce sont des questions que nous souhaitons débattre avec les ITA et Chercheurs, sur lesquelles nous entendons agir avec vous.

Au CAES, donnez-vous des élus défendant vos intérêts en matière de restauration, comme sur tous les aspects de la politique sociale au CNRS.

Votez pour les candidats de la liste présentée par le SNTRS CGT

CHERCHEURS INGENIEURS TECHNICIENS ADMINISTRATIFS THESARDS	J'adhère au S.N.T.R.S.-C.G.T.
RESTEZ VOUS-MEMES, SYNDIQUEZ-VOUS A UN SYNDICAT Intercatégoriel Indépendant Démocratique Unitaire	NOM : _____ Prénom : _____ Corps et grade : _____ Adresse du labo : _____
	<i>A retourner au SNTRS-CGT, 25 rue de Chevreuse 91400 ORSAY ou à remettre à un militant connu de vous.</i>
Tél 01 69 07 60 13, Fax : 01 69 07 50 05, Courrier Electronique sntrs@psisun.u-psud.fr	

CAES

**Elections
du Conseil
d'Administration**
Date limite de vote
Vendredi 10 octobre 1997



Un acquis social,
la partie sociale du salaire, gérée collectivement

**POUR
POUR
POUR**

Défendre
L'indépendance du CAES
Revendiquer
L'augmentation des moyens
Développer
La solidarité
Donner de la force
à vos exigences revendicatives

Avec des élus efficaces,
combatifs,
à votre écoute, à votre service

**VOTEZ
SNTRS - CGT**

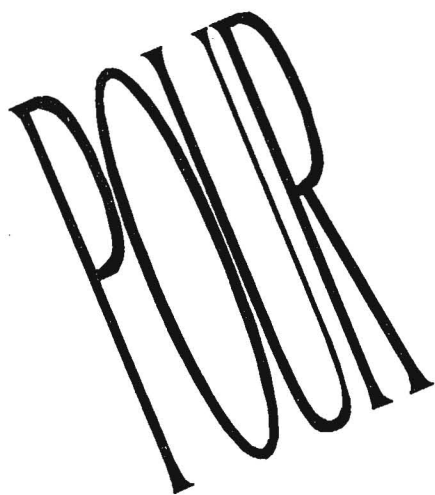


CAES

**Elections
du Conseil
d'Administration**



Date limite de vote
Vendredi 10 octobre 1997



Défendre

L'indépendance du CAES

Revendiquer

L'augmentation des moyens

Développer

La solidarité

Donner de la force

à vos exigences revendicatives

ENSEMBLE avec la **CGT**
pour plus de SOLIDARITÉ.



Avec des élus efficaces,
combatifs,
à votre écoute, à votre service

**VOTEZ
SNTRS - CGT**

CAES

**Elections
du Conseil
d'Administration**
Date limite de vote
Vendredi 10 octobre 1997



Un acquis social,
la partie sociale du salaire, gérée collectivement

**POUR
POUR
POUR**

Défendre

L'indépendance du CAES

Revendiquer

L'augmentation des moyens

Développer

La solidarité

Donner de la force

à vos exigences revendicatives

Avec des élus efficaces,
combatifs,
à votre écoute, à votre service

**VOTEZ
SNTRS - CGT**

